



DECISION DU MAIRE

OBJET : TARIFS DE LA RENTREE 2023/2024 APPLIQUES A LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE « LES DEUX MUSES »

N° 2023.32

Le Maire,

VU les articles L. 1111-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment de fixer et modifier, dans la limite de 5 % par an, les tarifs et droits qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine du 27 mai 2019, approuvant la dotation de solidarité communautaire en faveur des 20 communes de l'Agglomération Melun Val de Seine et le fonds de concours aux communes dotées d'un équipement d'enseignement musical et artistique ;

VU la convention-cadre de mutualisation renforcée du 1^{er} mars 2019, entre les conservatoires partenaires de Melun, du Mée-sur-Seine et de Vaux-le-Pénil ;

VU la décision municipale n° 2022.29 en date du 20 avril 2022, relative aux tarifs de la rentrée 2022/2023 appliqués à la participation des familles au conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse « Les deux Muses » ;

CONSIDERANT la dotation de soutien communautaire en faveur des conservatoires du territoire et le fonds de concours permettant ainsi à l'ensemble des habitants des 20 communes de l'Agglomération Melun Val de Seine de bénéficier de la même grille tarifaire ;

CONSIDERANT que les chapitres II et III de la convention-cadre susvisée prévoient la création des orchestres symphonique et d'harmonie à visée pédagogique et précisent les modalités d'uniformisation des tarifs des trois conservatoires partenaires ;



CONSIDERANT le choix des trois villes partenaires de faire appliquer deux grilles tarifaires en fonction du domicile principal des usagers :

Grille tarifaire 1 : appliquée aux habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

Grille tarifaire 2: appliquée aux habitants des communes extérieures à la CAMVS ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter de 2 % le prix des offres artistiques proposées par les conservatoires partenaires (arrondi à l'euro) ;

CONSIDERANT que des réductions peuvent être appliquées lors de l'inscription de l'élève au conservatoire en fonction de sa composition familiale, de la pratique d'une discipline musicale rare ou de sa participation à un orchestre ;

CONSIDERANT que le tarif de location des instruments de musique n'est pas modifié ;

CONSIDERANT les nouvelles offres du conservatoire :

- La mise en place d'un cursus théâtre et d'un cursus danse contemporaine.
- L'intégration du big band dans les orchestres des conservatoires et l'abattement proposé aux élèves participant aux sessions de répétitions et concerts organisés durant l'année scolaire ;
-

DECIDE :

DE FIXER les tarifs applicables aux usagers du conservatoire de Melun, selon les modalités suivantes :

GRILLE TARIFAIRE 1

Appliquée aux habitants des communes de l'Agglomération Melun Val de Seine.

GRILLE TARIFAIRE 2

Appliquée aux habitants des communes extérieures à la CAMVS.

Tarification 2023/2024 des disciplines

	2022/2023		2023/2024 (+2%*)	
	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
EVEIL				
Bébés de 6 mois à 3 ans – Bain musical 3 ans	88,00 €	186,00€	90,00 €	190,00 €
Eveil Musique/Danse 3, 4, 5 et 6 ans (Ateliers)	207,00 €	414,00 €	212,00 €	423,00 €
Initiation musique ou danse dès 7 ans				

MUSIQUE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait enfants/étudiants cours instrumental individuel, formation musicale, pratique collective)	345,00 €	931,00 €	352,00 €	950,00 €
Parcours personnalisé hors-cursus (à partir de 11 ans -6ème-)	345,00 €	931,00 €	352,00 €	950,00 €
Discipline individuelle supplémentaire	228,00 €	456,00 €	233,00 €	466,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	187,00 €	374,00 €	191,00 €	382,00 €
Chorale / Chœur d'enfants	105,00 €	300,00€	108,00 €	306,00 €
MUSIQUE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait Adultes (instrument, formation musicale, pratique collective)	473,00 €	1 859,00€	483,00 €	1 897,00 €
Discipline individuelle supplémentaire	323,00 €	646,00€	330,00 €	659,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	262,00 €	374,00€	268,00 €	382,00 €
Chorale Adultes	146,00 €	420,00€	149,00 €	429,00€
DANSE CLASSIQUE, COMTEMPORAINE, JAZZ - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	345,00 €	931,00 €	352,00 €	950,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	187,00 €	374,00	191,00 €	382,00 €
DANSE CLASSIQUE, COMTEMPORAINE, JAZZ - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	473,00 €	1 859,00€	483,00 €	1 897,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	262,00 €	524,00€	268,00 €	535,00 €
Atelier chorégraphique 2h00 sans cursus	367,00 €	786,00 €	375,00 €	802,00 €
THEATRE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Fofait théâtre cursus (uniquement à Melun)	345,00 €	931,00 €	352,00 €	950,00 €
THEATRE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Fofait théâtre cursus ou sans (uniquement à Melun)	473,00 €	1 859,00 €	483,00 €	1 897,00 €

La réduction forfaitaire applicable est la suivante :

TYPE	NATURE	ABATTEMENT
FAMILLE	2 inscrits	10%
FAMILLE	3 inscrits et plus	15%
DISCIPLINE MUSICALE RARE	Accordéon, chant baroque, guitare baroque, cor d'Harmonie, orgue, tuba, basson, clavecin, hautbois, viole de gambe, contrebasse, alto.	20%
ORCHESTRE	Participation à l'un des orchestres suivants : Orchestres Symphonique, d'Harmonie ou le Big Band des conservatoires. Orchestre symphonique de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.	25%

Le principe d'application de ces avantages est le suivant sur le forfait d'inscription :

- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « discipline musicale rare »
- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « un orchestre »

Location d'instruments de musique :

Le Conservatoire met à disposition des familles qui le souhaitent des instruments de musique pour les élèves débutants.

Le coût de location d'un instrument est de 36€ par trimestre. Pour la période estivale, le montant de location est de 24€, correspondant au prorata de la durée effective de location (juillet et août).

L'inscription définitive est valable pour l'année scolaire entière et vaut acceptation du règlement intérieur du Conservatoire « Les Deux Muses ».

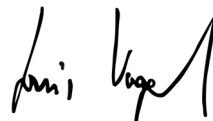
La cotisation est due pour l'année entière et ne pourra donner droit à remboursement si l'élève est exclu ou quitte le conservatoire en cours d'année (sauf cas de maladie grave ou de déménagement).

L'élève ou le responsable légal devra produire un certificat médical émanant d'un spécialiste en cas de maladie grave ou justifier de la preuve du déménagement.

DE PRÉCISER que ces tarifs et ces réductions sur la participation des familles au Conservatoire de Melun entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023, pour la nouvelle année scolaire 2023-2024.

Fait à Melun, le 05/05/2023

Le Maire,



Louis Vogel.